

## SPORTS

sport.union@sonapresse.com

# Après la décision de la Caf : la Fégafoot va faire appel

Stéphane MASSASSA  
Libreville/Gabon

LA Fédération gabonaise de football (Fégafoot) ne compte visiblement pas en rester là, au lendemain de la décision prise mardi par la Commission de discipline de la Confédération africaine de football (Caf). Laquelle décision sanctionne aussi bien la Gambie que le Gabon, pour le traitement incorrect, jugé à la limite de la maltraitance subi par les Panthères du Gabon, à l'aéroport de Banjul, la veille (15 novembre 2020) du match retour comptant pour les éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations 2021, face aux Scorpions de Gambie. La Fédération gambienne de foot-

ball écope ainsi d'une simple amende de 100 mille dollars dont 50 avec sursis. Soit environ 30 millions de francs, à déboursier à la Caf, pour "non-respect des valeurs de loyauté, d'intégrité sportive et des règles du fair-play concernant l'accueil de la délégation gabonaise". La Fégafoot s'est, quant à elle, vue, inexplicablement, infliger une amende de 10 mille dollars (environ 6 millions de francs) pour les propos tenus par le capitaine des Panthères, Pierre-Emerick Aubameyang, sur les réseaux sociaux, pour dénoncer ces conditions d'accueil dignes "des années 90", selon lui. Ce dernier avait, par la même occasion, appelé l'instance africaine du football à prendre ses responsabilités. Des propos jugés "offensants et dégradants" et un



La Caf a décidé de condamner PEA. Mais la Fégafoot ne compte pas en rester là.

"comportement regrettable" de l'attaquant d'Arsenal que la Confédération africaine a décidé de sanctionner. Toutefois, réunis en urgence, hier matin, le Comité exécutif de la Fédération gabonaise de football entend contre-attaquer en appel, vis-à-vis d'une décision qui, selon elle, s'est "plus appesantie

sur les aspects pécuniaires au détriment de l'éthique sportive". Cette réunion d'urgence, qui a vu la participation de la commission juridique de la Fégafoot, devrait permettre de mettre en avant des éléments nouveaux. Aussi bien du point de vue des statuts et règlements de la Caf, que de celui des faits.

En attendant, la décision de la Commission de discipline de la Caf continue de susciter étonnement et interrogations au sein de l'opinion nationale et internationale. Le Gabon, notamment, Aubameyang et les siens, auraient-ils dû se taire face aux agissements d'un autre âge des Gambiens ?

## La Gambie s'en tire à bon compte, la Caf se frotte les mains

IL est évident que la décision prise par la Commission de discipline de la Caf de sanctionner aussi bien la Gambie que le Gabon ne satisfera que l'instance africaine elle-même... et la Gambie. La première citée, pour la récolte des fonds qui devront être versés en guise d'amendes. À savoir, 60 mille dollars (environ 35 millions de CFA). La deuxième, c'est-à-dire la Gambie, pour n'avoir finalement écopé que d'une sanction financière aux allures de faveur, face aux agissements aussi intolérables dans le monde du sport, au même titre que des actes de racisme. La sélection gabonaise n'aura été, dans ce cas, que la "victime" dans ce que d'aucuns qualifient déjà de "grand complot de Banjul". Étant donné qu'en plus du "calvaire" subi en terre étrangère, c'est elle qui devra encore payer. La Fédération gambienne échappe ainsi à des



La Caf a privilégié dans sa décision l'aspect financier au détriment de l'aspect sportif.

sanctions purement sportives. Toutes choses qui auraient, pour l'avenir, pu garantir "le respect des valeurs de loyauté, d'intégrité sportive et les règles du fair-play". A savoir, par exemple, la perte des points engrangés, perte du stade, ou encore le match, qui serait rejoué en terrain neutre, à la charge de la fédération qui se serait rendue fautive.

SM

## L'appel de la Fégafoot peut-il aboutir ?

W.N.  
Libreville/Gabon

L'ARTICLE 44 du règlement de la Coupe d'Afrique des nations (Can) dispose clairement qu'un appel peut être interjeté auprès de la Commission d'appel contre les décisions prises par le comité d'organisation ou de discipline (...) L'appel doit parvenir au secrétariat de la Confédération africaine de football (Caf) par fax ou courrier électronique dans les trois jours qui suivent la notification de la décision. C'est donc sur la base de cet article 44, que la Fédération gabonaise de football (Fégafoot), qui se sent lésée par la décision prise mardi 8 décembre 2020 par la Commission de discipline de la Caf, a interjeté appel. Désormais,

la question qui se pose est de savoir si le recours introduit par la Fégafoot a des chances d'aboutir. "La Fédération gabonaise de football est dans son bon droit d'interjeter appel. Et ce, conformément à l'article 44, alinéa 1, 2, 3 et 4. Pour que ce recours soit à nouveau examiné, il faut que les éléments arrivent au secrétariat général de la Caf dans les trois jours qui suivent la notification de la décision. S'agissant du Gabon, les documents y relatifs doivent parvenir au secrétariat général de la Caf vendredi 11 décembre. Mieux, le dossier doit comporter d'anciens éléments, en plus, si possible, de nouveaux éléments pertinents qui n'ont pas été versés au dossier lors des auditions de dimanche dernier. À savoir, prouver que les incidents de



Après le recours que va déposer la Fégafoot, le Gabon peut-il gagner le match sur tapis vert ?

l'aéroport sont à l'origine du mauvais résultat obtenu sur le terrain par le Gabon", nous a confié un membre de la Caf, qui a requis l'anonymat. La Fégafoot dispose-t-elle d'éléments nouveaux susceptibles de casser en sa faveur la décision de la Caf ? Affaire à suivre.